



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2017

La DGALN vous propose l'action de formation n° 17-233-1

EcoQuartiers, les objectifs environnementaux de l'aménagement opérationnel durable



Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.i2/l-offre-de-formation-pour-les-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://intra.cmrh.i2/acces-a-l-offre-de-formation-du-r6.html>

QUAND ?

15 et 16 mai 2017

Date limite d'inscription

20 avril 2017 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH d'AIX en PROVENCE

680 rue Albert Einstein – 13 593 Aix en Provence

Jean-Pierre.Castagneyrol@developpement-durable.gouv.fr

avec copie à

ddcf.cvrh-aix.cmrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4

Cheffe de projet : Yâsimîn VAUTOR – 01 40 81 94 12

yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance

Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation

Brigitte PELUCHON – Chargée de projet formation

Vos contacts au CVRH

chef de projet : Jean-Pierre Castagneyrol

Jean-Pierre.Castagneyrol@developpement-durable.gouv.fr

[tél : 04 42 16 62 03](tel:0442166203)

Les objectifs de la formation

- Avoir une connaissance générale des principaux enjeux environnementaux à prendre en compte à l'échelle du quartier, d'une opération d'aménagement, par la déclinaison des engagements de la démarche EcoQuartier (dimension 4 de la démarche : environnement et climat).
- Faire le lien entre les enjeux environnementaux à l'échelle du projet, les outils (PLU, Agenda 21, PCET, TVB, etc.) et les acteurs du territoire.
- Intégrer la démarche d'évaluation environnementale au sens réglementaire.
- Connaître les outils mobilisables pour décliner les enjeux environnementaux dans le temps du projet, notamment à travers les outils contractuels.
- Mobiliser le jeu d'acteurs et améliorer la structuration de la maîtrise d'ouvrage.
- Bénéficier des premiers retours d'expériences d'opérations labellisées dans une optique d'amélioration continue des modes de faire la ville.

Le public concerné – les pré-requis

- Collectivités :
 - Élus
 - Agents de services techniques de collectivités (urbanisme et aménagement, environnement, habitat, transition énergétique...)
- Services de l'État :
 - DREAL (référénts EcoQuartier, chargés de mission Développement Durable ou Environnement, Transition Energétique, Habitat...)
 - DDT (référénts EcoQuartier, référénts nouveau conseil aux territoires, chargés de mission Développement Durable, Environnement, Transition Energétique, Habitat...)

S'agissant d'acquérir des fondamentaux, la formation ne nécessite pas de compétence pré-requise particulière. Des connaissances générales en aménagement opérationnel et planification faciliteront la compréhension des sujets traités.

CONTEXTE

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est pensée comme un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, selon sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui continue aujourd'hui à s'améliorer pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets.

La formation a pour objectif de donner aux participants les bases pour appréhender et porter les politiques environnementales au plus proche des territoires, et de disposer d'une méthode éprouvée pour interroger la gouvernance, l'opportunité et la faisabilité du projet, sa programmation et sa gestion au quotidien au regard de ces politiques.

Intervenants :

- Un représentant de la DREAL PACA.
- Un représentant du CEREMA.
- Des prestataires externes spécialisés sur le sujet.

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation alterne séquences théoriques et interventions d'acteurs de l'aménagement de manière dynamique et propice aux échanges. Elle comprend la visite d'une opération d'EcoQuartier dans la mesure du possible ou d'une opération identifiée comme durable par les services locaux compétents en l'absence d'EcoQuartiers reconnus à proximité du lieu de formation.

Programme prévisionnel :

Première journée :

- Les prescriptions environnementales dans une opération d'aménagement : de quoi s'agit-il ?
 - Panorama des outils et du jeu d'acteurs en suivant la chronologie d'une opération d'aménagement
 - Articulation avec les enjeux environnementaux démarche Eco Quartier
 - Illustration des jeux d'acteurs
- Évaluation environnementale, étude d'impact
 - Approche réglementaire des objectifs environnementaux : appréhender les enjeux portés par l'état
- Illustrations concrètes de la déclinaison d'objectifs environnementaux sur une opération d'aménagement
 - Présentation du projet en lien avec la démarche environnementale portée par la collectivité
 - Visite de site commentée

Deuxième journée :

- Enjeux environnementaux dans la conception et la gestion de l'espace public
- Enjeux environnementaux à l'échelle de la parcelle et du bâtiment
- Débriefing, complément, ouverture à d'autres formations, évaluation de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2016 - Action n° 17-233-1

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)

par courriel : Jean-Pierre.Castagneyrol@developpement-durable.gouv.fr

avec copie à

ddcf.cvrh-aix.cmrh.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : EcoQuartiers, Les objectifs environnementaux de l'aménagement opérationnel durable

CVRH concerné : **CVRH Aix en Provence**
Chef(fe) de projet : **Jean-Pierre Castagneyrol**
Dates de la formation : **15 et 16 mai 2017**
Date limite d'inscription : **20 avril 2017**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son droit individuel à la formation (D.I.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MLETR-MEDDE <input type="checkbox"/>	MAAF <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation		Date et signature de l'agent	
Avis	favorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique	
	réservé <input type="checkbox"/>		
	défavorable <input type="checkbox"/>		
Priorité	1 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service	
	2 <input type="checkbox"/>		
	3 <input type="checkbox"/>		